



Maison avec vis à vis avec une autre maison

Par **annie06150**, le **14/09/2009** à **15:55**

Bonjour, nous avons une maison qui fut construite en 1968, or derrière une maison a été construite il y a 5 ans et se trouve à 500 m de la notre. C'est une maison à étage et ils ont 2 volets qui donnent sur notre chambre et notre salle de bain, ce qui fait que lorsqu'ils l'ouvrent cela donnent chez nous et peuvent nous voir. Nous sommes en contrebas. Il n'y a pas de cloture (chose que nous voulons faire ou un mur de 2 m) doit on dmaner l'accord à ces propriétaires ou peut on le faire sur notre terrain sans empiéter chez eux. Que peut on faire pour avoir plus de tranquillité et ne pas être à leur vue. en vous remerciant

Par **Tisuisse**, le **14/09/2009** à **18:41**

Bonjour, Vous voyez votre mairie pour obtenir l'autorisation de travaux indispensable pour construire une clôture. De plus, votre mairie vous indiquera aussi s'il y a des règles ou des restrictions imposées dans votre secteur.